

Mercredi, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé légal de bloquer les fonds européens destinés aux pays membres qui ne respectent pas l'État de droit.

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé, mercredi, que le dispositif qui lie le versement des fonds de l'UE au respect de l'État de droit est légal, infligeant un camouflet à Budapest et Varsovie, dont les fonds du plan de relance post-Covid restent bloqués.

« Ce mécanisme a été adopté sur une base juridique adéquate » et « respecte les limites des compétences attribuées à l'Union ainsi que le principe de sécurité juridique », indique le [communiqué](#) de la Cour.

La ministre hongroise de la Justice, Judit Varga, a estimé que la Cour de justice de l'Union a rendu « *un verdict politique sur la loi sur la protection de l'enfance* » et que cette décision est « *la preuve vivante que Bruxelles abuse de son pouvoir* ».

« *Nous savons très bien que cet argument de l'État de droit n'est qu'une façade. La décision de la CJUE est, en fait, une attaque contre la législation hongroise sur la protection de l'enfance* » qui amalgame pédophilie et homosexualité, a réagi le porte-parole du gouvernement Zoltán Kovacs.

Divisions polonaises

A Varsovie, le gouvernement a dénoncé une « *attaque contre (sa) souveraineté* ». « *Nous avons affaire à un abus et à une fraude de la part de l'Union européenne* », a déclaré Jarosław Kaczyński, le chef du Droit et Justice (PiS) sur la radio 24.

Le ministre de la Justice, [Zbigniew Ziobro](#), en a profité pour enfoncer un nouveau coin dans la fracture qui le sépare du premier ministre Mateusz Morawiecki qui a selon lui commis « *une grave erreur historique* ».

Dans le cadre du plan de relance européen post-Covid, la Pologne peut prétendre à 24 milliards d'euros de subventions et 12 milliards d'euros de prêts, tandis que Budapest doit recevoir un peu plus de 7 milliards d'euros de subventions, selon [Le Monde](#).